Aide au conseil en stratégie numérique

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises dans le financement de prestations d'études et de conseil (diagnostic, expertise, AMOA) afin de définir leur stratégie de transformation numérique et/ou leur stratégie cybersécurité.

Il a pour objectif d'accélérer l'appropriation des usages avancés du numérique des entreprises en les accompagnant grâce à des prestations de conseil spécialisé en vue de la future mise en œuvre de projets numériques.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de ce dispositif financier :

- les PME,
- les ETI,
- les associations ayant des activités lucratives avec un impact économique.

Ces structures doivent être implantées en région Nouvelle-Aquitaine.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

La transformation numérique accompagne une transformation globale et continue qui nécessite d'agir sur 4 leviers :

- le client : mettre le client final au cœur de la stratégie de développement et de la valeur de l'offre de l'entreprise et le transformer en ressource active, personnalisation,
- l'organisation interne : rendre son organisation plus agile, injecter de la transversalité et du mode projet, refondre ses dispositifs managériaux, mieux gérer ses stocks et ses flux,
- l'usage : passer du produit ou du service à l'usage, proposer des offres globales incluant produit et services,
- les partenaires : mieux associer ses partenaires pour créer plus de valeur, savoir se coordonner et s'interfacer avec ses partenaires

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux engagements de l'entreprise en matière de RSE. Il est attendu que la transformation numérique de l'entreprise tienne compte des enjeux de sobriété et de sécurité numériques.

— Dépenses concernées

Les dépenses éligibles correspondent à des prestations externes : frais d'études et de conseil (diagnostic en vue de définir le projet de transformation numérique et/ou de cybersécurité, AMOA…).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention, le taux d'intervention peut aller jusqu'à 50%, plafonné à 30 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les PME ou ETI non-industrielles, doivent télécharger le formulaire de pré-demande (joint dans la partie "Fichiers attachés") et le renvoyer dûment complété à : **transfonum@nouvelle-aquitaine.fr**.

Les PME et les ETI industrielles sont invitées à prendre directement contact avec les services de la région à l'adresse suivante : **aides.eco@nouvelle-aquitaine.fr**.

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
  14, Rue François de Sourdis
  33077 BORDEAUX Cedex
  Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- Formulaire de pré-demande (30/09/2022 - 0.50 Mo)